

Le coup de pouce n'évitera pas le coup de pied dans la rue

FONCTIONNAIRES. Le gouvernement a annoncé hier la revalorisation des salaires, en relevant de 1,2 % le point d'indice gelé depuis 2010. Insuffisant pour les syndicats. La plupart appellent à manifester dans les prochains jours.

OPÉRATION DÉMINAGE en cours dans la fonction publique. Le gouvernement a tenté hier de désamorcer la grogne rampante chez les fonctionnaires avec une annonce attendue depuis des mois : une revalorisation de 1,2 % de la valeur du fameux « point d'indice » qui sert de coefficient multiplicateur de leur rémunération (*lire ci-contre*).

Ce coup de pouce, à un an de la présidentielle, semble tomber à pic pour amadouer le cœur de l'électorat de François Hollande en 2012. Depuis 2010, les salaires des 5,5 millions d'agents publics n'avaient pas évolué d'un iota (hormis les primes et les indemnités), discipline budgétaire oblige. Et pourtant, l'accueil de la nouvelle a fait un flop. « Ce premier geste » est jugé « insuffisant » par la plupart des syndicats, y compris la CFDT. Déçus et très remontés par une revalorisation en deux temps :

+ 0,6 % au 1^{er} juillet et + 0,6 % au 1^{er} février 2017...

Ce fameux « dégel des salaires » est l'objet d'un vieux bras de fer entre les fonctionnaires et le gouvernement depuis 2013. La dernière mobilisation, en janvier, avait fait un carton, avec 30 % de gréviste et plus de 100 000 personnes dans la rue. La plus forte démonstration de force des fonctionnaires du quinquennat.

Des syndicats réclament jusqu'à + 7 %

Le temps passant, les enchères ont monté, les syndicats réclamant jusqu'à 7 %. La nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, le savait bien. Face aux syndicats pendant quatre heures hier, elle a dû revoir à la hausse sa première proposition de 1 % d'augmentation en novembre et mars 2017, aussitôt jugée « inacceptable ». Avec pédagogie, elle

a essayé de mettre en avant les « 2,4 Mds€ d'effort » que cette annonce va représenter « pour le budget de la France ». Sans succès

A peine sorti de la négociation, les syndicats ont fait entendre des roulements de tambours. La CGT appelle à « une mobilisation du 21 au 25 mars », sans en préciser les modalités, avec comme point d'orgue le 22 mars. Ce jour-là, la FSU sera aussi de la partie. Solidaires veut jouer la convergence avec les anti-loi El Khomri les 24 et 31 mars. FO aussi, mais seulement le 31 mars. Quant à la CFDT, elle doit décider aujourd'hui d'un éventuel appel à se mobiliser. Le gouvernement n'a donc pas fini de déminer. **CATHERINE GASTÉ**



Comment sont payés les fonctionnaires ?

Comment est calculée leur rémunération ?

Des augmentations de salaire pas comme les autres... Contrairement à leurs homologues du secteur privé, les salaires des fonctionnaires sont calculés selon des modalités complexes, avec un traitement de base multiplié par un point « indice » auquel s'ajoutent diverses primes et indemnités. Alors que les augmentations générales accordées chaque année aux salariés du privé sont actées à la suite des négociations salariales dans les entreprises et dans les branches, celles des fonctionnaires dépendent d'une décision de l'Etat. C'est lui qui décide de revaloriser le point d'indice commun à tous les fonctionnaires, aujourd'hui à 4,63 €, qui n'a pas augmenté depuis 2010. Avec ce « dégel », il passera à 4,68 € à l'issue de la revalorisation. Pour calculer la rémunération d'un agent, ce point d'indice est multiplié par l'indice de traitement (dépendant du grade et du corps auquel appartient l'agent), qui peut aller d'un peu plus de 300 à plus de 800. Exemple : un agent de police municipale de catégorie C (la moins bien rémunérée) qui aurait 336 points percevra, à l'issue de la revalorisation du point d'indice, un traitement de 1 574 € brut mensuels (soit 336 points multipliés par l'indice revalorisé à 4,68), c'est-à-dire 20 € de plus par mois. A ce salaire de base, il faut ajouter les éventuelles primes et indemnités, en moyenne plus de 20 % de la rémunération dans la fonction publique d'Etat en 2013, comme l'indemnité de résidence, le

supplément familial de traitement... Et retrancher les cotisations sociales, soit environ 15 % de la rémunération.

Sont-ils mieux lotis que les salariés du privé ?

Compte tenu de l'inflation et du gel du point, ainsi que de la hausse des cotisations retraites programmée jusqu'en 2020, les fonctionnaires ont connu une baisse de leur salaire net moyen de l'ordre de - 1,3 % entre 2010 et 2013, selon le ministère. Les syndicats de la fonction publique évaluent jusqu'à 8 % la perte de pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui n'est pas le cas des salariés du privé : les augmentations générales moyennes de salaires étalent comprises entre 1 % et 1,5 % ces dernières années. Côté salaire moyen, les agents du public touchaient par mois un revenu net (primes incluses) de 2 185 € en 2013 contre 2 202 € dans le privé. Par ailleurs, d'importants écarts existent entre les trois versants de la fonction publique : en 2013, le salaire moyen dans la fonction publique d'Etat était de 2 469 €, contre 2 186 € dans la fonction publique hospitalière et 1 851 € pour les fonctionnaires des collectivités locales. Des disparités qui s'expliquent par le type de statut et d'emploi. Dans la fonction publique d'Etat, près de 6 agents sur 10 sont des cadres (catégorie A). Ce n'est le cas que d'un quart des agents dans les hôpitaux publics. Quant à la fonction publique territoriale, les trois quarts des agents sont des ouvriers et des employés (catégorie C).

C.G.

« Des miettes de pain, voilà ce que l'on nous donne »

Fabienne, 35 ans, professeur d'histoire-géographie

PROFESSEUR d'histoire-géographie au lycée polyvalent Maurice-Utrillo à Stains (Seine-Saint-Denis), Fabienne, 35 ans, est en colère après l'annonce de l'augmentation de 1,2 % du point d'indice annoncée hier par le gouvernement. « Des miettes de pain, voilà ce que l'on nous donne après avoir gelé nos traitements pendant ces six dernières années ! »

Même si elle n'a pas encore chiffré ce que représente vraiment cette hausse sur son budget personnel, elle est loin de la satisfaire. « Car elle ne compense absolument pas toutes les augmentations de prix pour mes dépenses de la vie courante », précise-t-elle. Et la prof de citer deux exemples

concrets depuis que sa rémunération de base a été bloquée en 2010 : « En six ans, le loyer de mon deux-pièces à Paris est passé de 1 320 € à 1 400 €. Idem pour mon abonnement téléphonique et à Internet qui a grimpé de 29 € à 37 €... » L'enseignante évoque aussi ses nouveaux frais liés à son

« Avec un niveau bac + 8, je gagnerai bien plus dans le secteur privé »

Fabienne,
professeur d'histoire-géographie

statut de jeune maman : « Comme je n'ai pu obtenir de place en crèche pour mon enfant, je dois payer une nourrice. Certes, si son salaire est en partie pris en charge, il reste que le crédit d'impôt ne prend pas effet immédiatement », explique encore Fabienne.

Agrégée, titulaire d'un doctorat, son traitement mensuel après dix années d'enseignement s'élève ac-

tuellement à 2 500 € net, en comptant une prime de 110 € par mois parce qu'elle exerce en zone sensible.

« Même si les conditions salariales ne sont pas le seul critère pour lequel j'ai choisi ce métier, je pense qu'elles ne le rendent pas attractif. C'est d'ailleurs ce que me disent mes propres élèves. Cela renvoie l'image d'une profession ingrate et mal payée. C'est vraiment dommage pour tous ceux qu'elle pourrait attirer. Avec un niveau bac + 8, je gagnerai bien plus dans le secteur privé », affirme-t-elle. Pourtant, Fabienne ne s'estime pas la plus mal lotie. « Je considère que c'est vraiment un beau métier et j'y suis très attachée. Je crois tout simplement qu'il n'est pas suffisamment valorisé. »

BRUNO MAZURIER



Fabienne regrette que les rémunérations des enseignants soient si peu valorisantes et elle redoute que cela rende cette profession encore moins attractive.

Le gouvernement fait un geste salarial de 2,4 milliards pour les fonctionnaires

- L'exécutif a décidé jeudi d'augmenter de 1,2 % le point d'indice des fonctionnaires, qui était gelé depuis 2010. La hausse aura lieu en deux temps : + 0,6 % en juillet et + 0,6 % en février.

SOCIAL

Leïla de Comarmond

 @leiladeco

Opération déminage, étape 2... Lundi, Manuel Valls avait modifié la réforme du Code du travail pour obtenir le soutien des syndicats réformistes. Ce jeudi, l'exécutif a lâché du lest sur les salaires des fonctionnaires pour éviter une poussée de mécontentement qui s'ajouterait à la contestation qui persiste contre la loi El Khomri.

A l'issue d'une matinée de discussions, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a annoncé que des agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux bénéficieraient de 1,2 % d'augmentation du point d'indice. Elle s'effectuera en deux fois : 0,6 % le 1^{er} juillet et 0,6 % le 1^{er} février. « *Ce geste significatif est juste et il était nécessaire* », a déclaré la ministre devant la presse. Les fonctionnaires, ce sont « *plus de 5,5 millions de Français au service de la communauté* » qui « *ne sont pas des privilégiés* », a-t-elle insisté. La hausse va représenter en année pleine « *2,4 milliards d'euros d'effort pour le budget de la France* », dont 552 millions d'euros pour la fonction publique hospitalière et 648 millions d'euros pour la fonction publique territoriale. Compte tenu du calendrier annoncé, elle coûtera 600 millions en 2016.

Le point d'arrivée de + 1,2 % est bien inférieur aux demandes des syndicats. Tous l'ont souligné à l'issue de la réunion. « *Ce n'est pas suffisant* », a affirmé Bernadette Groison, de la FSU ; « *Ce n'est pas à la hauteur de nos espérances [...] mais on prend acte* », a déclaré Brigitte Jumel, de la CFDT ; « *La perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis 2010 est loin d'être résorbée* », a regretté

Christian Grolier, de FO ; « *Le compte n'y est pas* », a enfin protesté Jean-Marc Canon, de la CGT. Mais les syndicats ont, pour la plupart, cependant reconnu que la fin du gel de la valeur du point de la fonction publique est une bonne nouvelle. Y compris Force ouvrière, satisfaite de « *sortir de la spirale* ». Et puis, « *passer de 0 à 1,2 %, ce n'est pas rien* », a expliqué Bernadette Groison. En aparté, plusieurs reconnaissent que le montant de la hausse obtenu était presque inespéré.

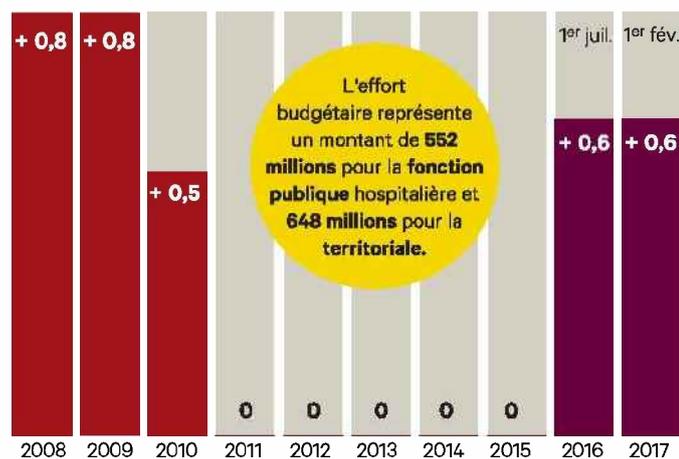
Flambée sociale

« *Ce qui a été obtenu l'a été parce que les fonctionnaires se sont mobilisés, le gouvernement a été contraint de lâcher du lest* », a affirmé Jean-Marc Canon. Mais, en réalité, les agents de la fonction publique peuvent surtout dire merci à Myriam El Khomri, dont la loi a fait flamber le climat social. Le résultat a été obtenu sans un jour de grève : la mobilisation un temps envisagée le 22 mars sur les salaires des fonctionnaires n'est plus d'actualité. Seule la CGT maintient une semaine d'action autour de cette date. Quant au 31 mars, il sera ciblé sur la loi travail, et si FO appelle aussi les fonctionnaires à défilé ce jour-là, ce ne sera pas sur leurs salaires, ce qui n'augure pas d'une affluence record.

Bercy, qui plaide pour la poursuite du gel puis qui aurait tenté de limiter la hausse bien en dessous de 1 %, n'a pas réussi à contrebalancer les arguments politiques en faveur d'un coup de pouce « *significatif* » à un an de l'élection présidentielle, alors que François Hollande veut adresser des signaux à l'électorat de gauche. Il est cependant loin d'être acquis que son geste salarial in extremis suffira. Même s'il s'ajoute aux améliorations que va procurer aux agents la réforme des carrières engagée à l'automne dernier. ■

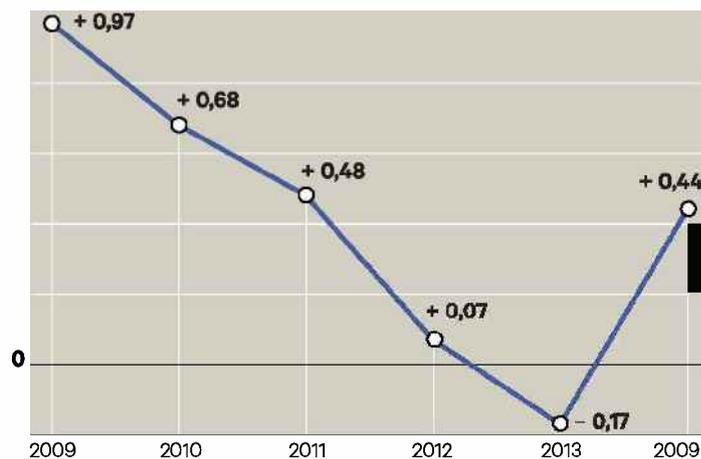
La politique salariale de l'Etat

Evolution du point d'indice du salaire des fonctionnaires, en %



La variation de la masse salariale

En %, à périmètre constant



« LES ÉCHOS » / SOURCE : MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, COUR DES COMPTES

DÉCRYPTAGE // Quasi stable jusqu'ici, la masse salariale de l'Etat va bondir de 3 % en 2017.

Effectifs, salaires : le virage à 180 degrés de l'Etat

Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer

Une stabilisation globale des effectifs, un gel de la valeur du point d'indice et une réduction des enveloppes catégorielles. L'arrivée au pouvoir de la gauche en 2012 avait peut-être signé la fin de la RGPP de Nicolas Sarkozy (et de la règle du non-remplacement d'un départ sur deux), mais pas la fin de la rigueur pour les fonctionnaires de l'Etat. Ces derniers ont largement participé à l'effort d'assainissement des finances publiques. Bien plus que ceux de la fonction publique territoriale.

En 2012, 2013 et 2014, l'Etat a peu ou prou réussi à stabiliser sa masse

salariale. Un enjeu non négligeable quand on sait que les dépenses de personnel représentent à elles seules 40 % du budget de l'Etat.

Lâcher du lest

2015 aura marqué un vrai changement. Avec l'amorce d'une fin de quinquennat en opposition totale avec ses premières années. Emploi, salaires : l'exécutif a très clairement décidé de lâcher du lest. Du côté des effectifs, les attentats et la menace terroriste ont changé la donne. Exit, les suppressions massives de postes dans l'armée qui permettaient de compenser les embauches dans les ministères prioritaires, Education en tête. Le nombre de fonctionnaires d'Etat est reparti à la hausse l'an der-

nier et va s'accroître de près de 15.000 cette année avec la mise en place du « pacte de sécurité » annoncé en novembre.

Côté rémunération aussi, les temps ont changé. Outre le dégel du point d'indice, une réforme des grilles salariales avait été décidée auparavant. Son coût pour l'Etat seul avoisinera 600 millions d'euros en 2017. Presque autant que le coût de la revalorisation du point d'indice ! Et ce n'est qu'un début : la réforme des grilles pourrait avoir un coût annuel de 4,5 à 5 milliards « pour l'ensemble de la fonction publique à l'horizon 2020 », estime la Cour des comptes.

Au total, la masse salariale de l'Etat pourrait croître de l'ordre de

3 % l'an prochain, un rythme inédit depuis de nombreuses années. Les revalorisations salariales joueront aussi sur la fonction publique hospitalière et territoriale. Bercy plaide pour une revalorisation du point d'indice de moindre ampleur. Le ministère des Finances a juste obtenu qu'elle se fasse en deux temps pour limiter la facture en 2016. Le geste pour les fonctionnaires vient s'ajouter à de nouvelles dépenses annoncées depuis le début de l'année (plan emploi, agriculteurs...). Mais Bercy reste confiant dans son objectif de réduction du déficit cette année (3,3 % PIB). Les chiffres de 2015, dévoilés vendredi prochain, devraient l'y aider. 2017 sera une autre histoire. ■

Collectivités locales : la masse salariale freine un peu

D'après une étude sur les collectivités de plus de 2.000 agents, la progression de la masse salariale n'a pas dépassé 2 % l'an dernier.

Matthieu Quiret
@MQuiret

« Les grandes collectivités ont nécessairement réduit leurs effectifs l'an dernier », affirme Johan Theuret. L'association des DRH de grandes collectivités, qu'il préside, va prochainement publier avec la ville de Lyon une étude chiffrant à moins de 2 % la progression de la masse salariale entre 2014 et 2015. L'estimation découle du questionnaire rempli par 50 des 350 grandes collectivités employant plus de 2.000 agents territoriaux. 80 % des collectivités ayant répondu affirment avoir enregistré de 1,5 à 2 % de dépense de personnel en plus. « Un effectif stable produit plus de 3 % d'augmentation naturelle des dépenses », rappelle Johan Theuret.

Ce constat confirme la première estimation faite en milieu d'année dernière par l'Association des maires de France. L'année 2015 marque donc une rupture claire avec le rythme annuel de 3,5 à 4 % de hausse du budget salarial des années précédentes. Les DRH reconnaissent que dans les années 2000, personne ne se souciait de la maîtrise de ces budgets. « Ils étaient des variables d'ajustement. Aujourd'hui, les prévisions de dépenses sont bien exécutées. Les

DRH actionnent pour cela tous les leviers possibles », insiste l'expert.

Métiers sanctuarisés

Face à la baisse des dotations de l'Etat, l'étude montre que tous recourent au non-recrutement, au non-remplacement des départs en retraite, à l'augmentation des délais de vacance de poste, au contrôle de l'absentéisme récurrent. 60 % des services jouent aussi sur la réduction des niveaux hiérarchiques ou du nombre de services, ou sur la fermeture des microétablissements. Plus de 70 % travaillent

On constate une rupture claire avec le rythme annuel de 3,5 à 4 % de hausse des années précédentes.

sur les mutualisations. « La réduction des effectifs est adaptée en fonction des métiers. Certains sont sanctuarisés, comme la petite enfance ou les services sociaux. En revanche, la quasi-totalité rationalise les fonctions support avec, par exemple, une forte dématérialisation des postes de comptable », précise Johan Theuret. Pour le DRH de Clermont-Ferrand, la réduction des effectifs territoriaux remonte en fait à 2013, première année de gel des dotations d'Etat « si l'on soustrait les embauches imposées par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ». ■

Valls augmente les fonctionnaires avant l'élection présidentielle

- ▶ Le gouvernement devait proposer aux syndicats, jeudi, une hausse de 1,2 % des salaires des fonctionnaires, soit une dépense de 2,4 milliards par an
- ▶ Manuel Valls a récemment pris d'autres mesures au profit des fonctionnaires qui représenteront une charge annuelle de 4,5 milliards à l'horizon 2020
- ▶ A moins de deux ans de l'élection présidentielle, la revalorisation pourrait intervenir en deux temps et ne pas trop peser sur les comptes publics de 2016
- ▶ Les crédits nouveaux pour le plan emploi formation et les dispositions en faveur des agriculteurs représentent 2,8 milliards

Coup de pouce en faveur des fonctionnaires

Le gouvernement relève de plus de 1% les salaires de la fonction publique ; une première depuis 2010

Un coup de pouce de l'ordre de 1,2%. Voilà l'augmentation générale que le gouvernement envisageait d'annoncer, jeudi 17 mars, en faveur de la rémunération des fonctionnaires. Ce chiffre, que l'entourage de la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, ne confirmait pas, jeudi matin, à l'heure où *Le Monde* bouclait son édition, était évoqué par une autre source au sein de l'exécutif. Le montant de la hausse devait être dévoilé jeudi en milieu de journée aux syndicats d'agents, à l'occasion d'un « rendez-vous salarial » qui avait été décalé, à la suite du remaniement du 11 février.

Cette décision met fin à près de six années de blocage du point d'indice (un peu plus de 55,56 euros bruts par an), le paramètre qui sert à déterminer le traitement de base des fonctionnaires. Un gel d'une durée sans précédent depuis la Libération. Toutes les centrales syndicales réclamaient qu'il soit mis fin à cette longue période « d'austérité ». Manuel Valls les a entendues en faisant, selon sa formule, « un geste significatif ». Sur le plan budgétaire, les conséquences sont, en effet, loin d'être anodines : si la revalorisation atteint 1,2 %, elle représentera un surcroît de dépenses d'environ 2,4 milliards d'euros par an, pour l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux publics (un peu plus de 1,8 milliard d'euros).

L'arbitrage rendu jeudi s'ajoute à d'autres mesures récemment prises au profit des fonctionnaires. Ainsi, le « protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations », ficelé au début de l'automne 2015, prévoit de refondre les grilles salariales, améliorant au passage la rémunération des agents. Il pourrait représenter, « à l'horizon de 2020 », un coût de 4,5 à 5 milliards d'euros par an « pour l'ensemble de la fonction publique », d'après un rapport rendu en septembre 2015 par la Cour des comptes. Une estimation qu'avait contestée Marylise Lebranchu, à l'époque où elle se trouvait rue de Lille, à la place aujourd'hui occupée par M^{me} Girardin.

Le dégel du point d'indice, qui intervient treize mois avant le premier tour de la présidentielle, en pleine contestation de la réforme du droit du travail, est interprété comme un geste influencé par des arrière-pensées politiques. « Le lien de cause à effet paraît assez évident, après la réussite de la mobilisation du 9 mars contre l'avant-projet de loi El Khomri et celle programmée le 31 mars sur le même mot d'ordre. Avec, en outre, une journée d'action dans la fonction publique, qui pourrait avoir lieu le 22 mars », énumère Pascal Pavaudeau (FO). L'espoir du gouvernement serait donc de faire retomber la pression. Mais aussi de câliner une catégorie souvent décrite comme penchant à gauche. « François Hollande se rappelle au

Treize mois avant la présidentielle, la décision est interprétée comme un geste influencé par des arrière-pensées politiques

bon souvenir de ceux qu'il considère comme étant la base de son électorat », a ironisé, mercredi, Brigitte Kuster, porte-parole du parti Les Républicains (LR). L'accroissement de la valeur du point relève « de l'électoratisme aux frais des Français », a renchéri, mercredi sur RFI, Eric Woerth, ministre du budget et de la fonction publique sous la présidence Sarkozy, en ajoutant : « Ça ne se voit pas beaucoup sur la feuille de paie d'un fonctionnaire et ça plombe les comptes de l'Etat qui ne sont déjà, c'est le moins qu'on puisse dire, pas si flamboyants. »

Dégradation du pouvoir d'achat

Le gouvernement fait valoir qu'il était temps de desserrer l'étouffement des agents au redressement des comptes publics : le blocage du point a permis d'économiser (ou de ne pas dépenser) 7 à 8 milliards d'euros. « Il est important de revaloriser les salaires maintenant car dans le cas inverse, il n'y aurait rien eu de visible durant ce quinquennat », complète Luc Farré (UNSA). Sous-entendu : la poursuite du gel aurait entaché le bilan de François Hollande.

Reste maintenant à savoir si la décision de l'exécutif donnera satisfaction aux fédérations de fonctionnaires. La CGT et FO – arrivées respectivement première et troisième aux dernières élections professionnelles de novembre-décembre 2014 – revendiquaient des hausses beaucoup plus importantes que celles annoncées par le gouvernement. Elles mettaient en avant la dégradation du pouvoir d'achat depuis 2010.

Une analyse que ne partage pas la Cour des comptes : dans le rapport qu'elle a remis en septembre 2015, elle soutient que, « sur la période 2010-2013, le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique d'Etat en poste deux années consécutives a (...) été préservé, avec une augmentation de 0,5 % par an en moyenne ». Grâce, pour l'essentiel, aux avance-

ments individuels et aux primes. La haute juridiction précise que, « depuis la crise, le ralentissement de la masse salariale publique est moins prononcé en France que dans la moyenne des pays de la zone euro, en particulier les pays d'Europe du Sud ». Mais ses modes de calcul sont, à leur tour, contestés par les organisations syndicales car ils mettent de côté une partie des effectifs et reposent sur des moyennes qui escamotent le sort des agents qui ont très peu de primes ou qui sont arrivés au sommet de l'échelle de rémunération.

Quoi qu'il en soit, les fédérations de fonctionnaires devaient indiquer, à l'issue de leur rencontre avec M^{me} Girardin, jeudi, si elles maintiennent leur appel à la mobilisation, le 22 mars. ■

BERTRAND BISSUEL

Selon Bercy, pas d'inquiétude pour la réduction du déficit

AVEC LE « GESTE SIGNIFICATIF » annoncé en faveur des fonctionnaires – une revalorisation de l'ordre de 1,2 % du point d'indice –, le gouvernement s'apprête-t-il à tirer un trait sur ses engagements de réduction du déficit public, censé repasser sous la barre des 3 % du produit intérieur brut en 2017 ?

La droite dénonce l'ouverture des vannes de la dépense publique pour des raisons politiques. *« L'arrière-pensée est énorme, presque plus importante que la pensée elle-même, a par avance condamné Eric Woerth, le secrétaire général de LR, mercredi 16 mars sur RFI. Ça coûte presque 2 milliards d'euros. C'est évidemment in finançable. »*

Infinançable ? Pas si sûr, même si l'annonce de cette revalorisation vient s'ajouter aux débloquages de crédits nouveaux pour le plan emploi formation, de l'ordre de 2 milliards d'euros, ou en soutien aux agriculteurs, environ 800 millions d'euros, pour ce qui est des plus importants. Tout d'abord, une inconnue subsiste à cette heure sur le tempo de la revalorisation du point d'indice. Interviendra-t-elle en une seule fois et à quelle date, ou interviendra-t-elle en deux temps, une partie sur 2016 et une autre sur 2017 ? De la réponse à ces questions dépend le coût pour les finances publiques sur 2016 et 2017.

En revanche, la question reste de savoir si le budget est en mesure d'absorber le coût global de ces annonces sans dériver par rapport à l'objectif, dont le ministre des finances, Michel Sapin, a rappelé qu'il restait fixé à 3,3 % de déficit en 2016. En tout état de cause, un « collectif budgétaire » devrait être présenté en juin

pour tenir compte à la fois de ces dépenses supplémentaires et des mesures d'économie nouvelles qu'elles appellent, en tenant compte d'une inflation qui sera inférieure à ce qui avait été retenu en loi de finances initiale.

« Economies pérennes »

Pour Christian Eckert, cependant, il n'y a *« pas d'inquiétude sur le respect de la trajectoire »*. *« Nous avons déjà fait face à une situation similaire en 2015 »*, souligne le secrétaire d'Etat chargé du budget. Malgré des dépenses supplémentaires significatives pour la lutte contre le terrorisme ou pour soutenir l'investissement des entreprises intégrées en cours d'année, le déficit public en 2015 devrait être inférieur aux 3,8 % prévus. Un résultat conforté par la nette amélioration des comptes de la Sécurité sociale publiés mardi. *« Et, là, ce sont des économies pérennes, qu'on retrouvera en 2016 »*, souligne M. Sapin.

Un déficit public meilleur que prévu en 2015 facilitera évidemment la réalisation de l'objectif en 2016. Outre la réserve de précaution inscrite en loi de finances initiale, le gouvernement bénéficie de deux facteurs favorables. D'une part, le maintien à un niveau bas des taux d'intérêt permet d'alléger le service de la dette. D'autre part, la faible inflation a aussi des effets favorables pour les économies réalisées dans les ministères, bien supérieurs au coût représenté par le dégel de l'indice. Ce qui conforte Bercy dans la conviction que les objectifs seront tenus. *« On n'est pas aux abois, loin de là »*, veut rassurer M. Sapin. ■

PATRICK ROGER